



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2023

Le conseil municipal de la commune de Jullouville régulièrement convoqué le 7 mars 2023 par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du conseil municipal à 18 heures, sous la présidence du Maire Monsieur Alain BRIÈRE.

Monsieur le maire fait procéder à l'appel, le quorum est atteint.

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARLOT Christian, Mme LEROUX Marie-Laure, M. HARIVEL Rémi, M. GESNOUIN Christian, M. GRAFF Xavier, M. LEMARCHAND Abel, Mme TABUR Caroline, Mme CASANOVA Sabine, M. DOCQ Noël, Mme GRANDET Florence, M. BALLOU Christian, Mme CHRETIENNE Géraldine, M. CHÉRON Pierre, Mme HOLANDE Chantal

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme HAMEL Mireille (pouvoir à Mme LEROUX Marie-Laure)

M. BISSON Jean-Claude (pouvoir à M. HARIVEL Rémi)

M. LOUIS Benoît (pouvoir à M. GRAFF Xavier)

ABSENTS N'AYANT PAS REMIS POUVOIR : 0

Ouverture de la séance à 18 heures 07

Monsieur Noël DOCQ est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2023
- 2 – Information du conseil municipal de Saint-Ouen-sur-Seine concernant le devenir des sites des anciennes colonies de vacances
- 3 – Orientations budgétaires 2023
- 4 – Demande d'admission en non-valeur sur le budget communal
- 5 – Dérogation au repos dominical Entreprise CEVA Centre d'Etude et de Valorisation des Algues
- 6 – Convention de partenariat visant à la mise en œuvre de la candidature au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire Granville Pays de l'Estran

Questions diverses

Un ajout à l'ordre du jour est validé à l'unanimité par le conseil municipal :

7 – Etude de renforcement de la Digue Paul Ricour Front de Mer

1 – Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

2 – Information du conseil municipal de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine concernant le devenir des sites des anciennes colonies de vacances.

[En préambule, Monsieur le Maire propose de visionner une partie de la retransmission du conseil municipal de la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine du 6 février 2023 concernant le devenir des sites de vacances et plus particulièrement le site des anciennes colonies de Saint-Ouen-sur-Seine situé avenue de Kairon à Jullouville.]

Monsieur le Maire : Depuis plus de cinq ans que ce soit avec Monsieur Delannoy puis avec Monsieur Bouamrane Maire de Saint-ouen-sur-Seine je suis attentif aux évolutions et aux décisions de la municipalité de Saint-Ouen-sur-Seine concernant le site des anciennes colonies de vacances à Jullouville. Le but étant d'éviter de refaire la même erreur que lors de la vente de l'Hôtel du Casino au centre-ville pour lequel la commune ne s'était pas portée acquéreuse à l'époque.

Pour ce site des anciennes colonies de vacances de Saint-Ouen-sur-Seine, la commune de Jullouville a l'opportunité d'acquérir et de préserver un important patrimoine pour l'avenir de Jullouville.

Patrimoine au titre du patrimoine environnemental, poumon vert et parc naturel en zone urbaine à proximité de la mare de Bouillon. Patrimoine au titre de l'architecture : l'ancienne infirmerie est un bâtiment classé aux monuments historiques. Patrimoine historique : le château a été l'ancien quartier Général d'Eisenhower.

Je suis en discussion avec la ville de Saint-Ouen-sur-Seine pour expliquer que la commune de Jullouville est intéressée par l'acquisition du site, ce qui est essentiel pour l'avenir de la commune et pour la nécessité de maîtriser le devenir de ce site de plus de 4 hectares. Madame Sidonie Baignières, adjointe au Maire de Saint-Ouen-sur-Seine a précisé dans son intervention (ci-avant visionnée) que les communes et les intercommunalités seraient des interlocuteurs privilégiés dans les futures discussions.

Je vous propose de nous positionner pour l'acquisition de ce site que je considère comme une véritable opportunité pour l'avenir de la commune de Jullouville comme je l'ai déjà évoqué en réunion Toutes Commissions le 27 février 2023. Je demande au conseil municipal de m'autoriser à poursuivre les discussions avec la commune de Saint-Ouen-sur-Seine pour préparer l'acquisition du site. Cela permettra d'intégrer ce futur achat dans la structuration des budgets à venir.

Comme vous le savez, je souhaite formaliser la volonté de la commune de Jullouville de maîtriser l'avenir du site, d'éviter des constructions à outrance, pour permettre la création d'un parc urbain

ouvert à tous, permettre l'ouverture d'un nouveau chemin piétonnier du Pont Hogris jusqu'aux Planches autour de la Mare de Bouillon et préserver un lien avec les Audoniens avec les gîtes de mer.

C'est une décision à prendre en 2023 pour acquérir le site et en maîtriser totalement son devenir. Dans un premier temps ouvrir le parc au public puis se donner le temps de préparer un projet sur plusieurs années, voire plusieurs mandats pour la réhabilitation totale du site.

Monsieur Pierre CHERON : Effectivement ce site fait partie du patrimoine de la commune et il est normal que vous vouliez en assurer la maîtrise foncière. Il est hors de question de laisser libre cours à tout investisseur immobilier. J'avais bien relevé lors de la réunion préparatoire et encore aujourd'hui tous les arguments, il est évident que les interlocuteurs qui seront privilégiés par la commune de Saint-Ouen seront les communes ou les intercommunalités. Donc c'est important pour nous, c'est important de préserver l'histoire sociale, de préserver les gîtes de mer, de préserver l'environnement, de préserver l'aspect du patrimoine. Nous sommes tout à fait d'accord et je pense que notre dossier porté dans cet esprit sera analysé avec intérêt et que cela facilitera les discussions. Effectivement, comme toute collectivité doit le faire, on aura une base de discussion qui sera l'évaluation des Domaines, que nous ne connaissons pas aujourd'hui. Si je comprends bien ce qu'a dit l'adjointe de Saint-ouen, en fonction des interlocuteurs la base ce sera l'évaluation des Domaines, et la vente pourra se faire un peu au-dessus ou un peu au-dessous, j'interprète que le prix sera plus favorable pour les collectivités intéressées. Nous allons dans le sens de la volonté de la mairie de Saint-Ouen. Vous avez donc un avis favorable pour vous donner mandat pour continuer la discussion avec la commune de Saint-Ouen, la décision finale d'acquisition reviendra lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire : Vous avez bien compris les discussions que nous avons déjà avec la commune de Saint-Ouen, le projet de Jullouville qui sera présenté pour l'acquisition du site est réalisé dans un objectif de préserver la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension du patrimoine. Il est important pour Saint-Ouen de savoir que c'est dans cet esprit que le site sera acheté. Par exemple j'ai eu une écoute favorable pour l'idée de préserver les gîtes de mer pour les Audoniens.

A ce jour nous n'avons pas eu l'évaluation des Domaines qui me sera transmise dans les prochaines semaines.

Madame Florence GRANDET : Je pense que nous vivons ce soir un moment historique, que l'on attend depuis plusieurs années, depuis plusieurs mandatures. On attend le moment rêvé de pouvoir investir ce domaine attaché à l'histoire locale. C'est une décision qui va engager l'avenir de la commune, ne serait-ce que financièrement pour plusieurs années, plusieurs mandats, et je ne parle même pas de l'aménagement. Vivement que l'on puisse travailler tous ensemble avec une méthode qui soit un travail véritable en commission et qui tienne bien compte à la fois des contraintes de ce terrain parce que c'est un espace de contraintes environnementales mais aussi d'urbanisme et aussi d'histoire.

Ce qui m'inquiète c'est que j'ai cru comprendre que la vie de Saint-Ouen attendait la réalisation de ces cessions pour réaménager ses propres sites, et je me demande si nous serons prêts pour leur proposer un projet qui correspondent à leurs délais et à quel niveau de montage du projet. En tout cas j'espère que les discussions, puisque Monsieur Forget avait lui-même entamé les discussions autrefois, plaideront en notre faveur. L'attachement sur plusieurs générations des habitants de Jullouville et des habitants de Saint-Ouen à ce site plaidera également notre faveur puisque beaucoup de nouveaux habitants de Jullouville ou des touristes sont venus grâce à leur passage à la colonie de Saint-Ouen.

Nous sommes donc favorables à ce que vous puissiez poursuivre la discussion.

Monsieur le Maire : Effectivement si les discussions vont jusqu'au bout cela engagera la commune sur plusieurs années, nous n'allons pas transformer le site d'un coup de baguette magique. Il faudra discuter d'abord sur ce que l'on veut en faire, parler méthode et c'est bien justement de cette méthode que je voulais préciser, on va d'abord discuter de quels projets, de quelles possibilités. Évidemment, cela sera discuté en commission et avec les habitants.

Au niveau des finances nous avons les moyens de pouvoir acheter le site. Les finances de la commune sont saines et permettent de mobiliser une réserve pour cela dès le budget 2023, et nous prendrons le temps de travailler un projet.

L'acquisition se fera en 2023 ou 2024, et nous commencerons dans les prochains mois le travail sur le projet.

Monsieur Christian BALLOU : Je voudrais apporter une suggestion il me semble nécessaire de préciser que le conseil municipal donne mandat au Maire pour continuer les discussions, ce n'était pas indiqué clairement dans le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : autorise le Maire à poursuivre les discussions avec la commune de Saint-Ouen-sur-Seine. Donne mandat au Maire pour préparer l'acquisition du site des anciennes colonies de vacances de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine situées avenue de Kairon à Jullouville.

Monsieur le Maire : Je remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce mandat, pour ce projet d'acquisition du site pour préserver l'environnement, sur la qualité environnementale, pour préserver le patrimoine, l'architecture, les gîtes de mer, le chemin autour de la Mare de Bouillon. Merci beaucoup.

3 – Orientations budgétaires 2023

Monsieur le Maire précise que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire uniquement pour les communes de plus de 3500 habitants.

Mais, depuis les deux dernières années, pour plus de clarté et de transparence en période de préparation du Budget Primitif, il est proposé de discuter en amont des orientations budgétaires municipales, des projets 2023 et d'informer les membres du conseil municipal sur la situation financière de la commune.

Une réunion Toutes Commissions s'est tenue à ce sujet le vendredi 3 mars 2023.

Les faits marquants de 2022 : Tout d'abord au sortir de la crise sanitaire, une situation difficile financièrement pour de nombreuses personnes. Pour la commune de Jullouville : une saison exceptionnelle tant au niveau de la météo que de la fréquentation touristique et des conditions climatiques incitant à la préservation des ressources. Une reconnaissance nationale avec le classement Commune Classée Station de Tourisme.

La dette est résorbée et maîtrisée conformément aux engagements portés depuis le début du mandat. Les dernières échéances des deux prêts principaux sont prévues en octobre 2023, et décembre 2023 (Dexia).

L'encours de dette restant est sécurisé et équilibré : 1, 175M€ pour le prêt concernant les travaux de la salle des Mielles avec une fin du remboursement en 2041.

A ce stade du débat, les maitres mots d'orientations du budget 2023 sont les mêmes qu'en 2022 : rigueur et ambition.

Les premiers résultats d'exécution budgétaire, qui seront consolidés au prochain conseil municipal du 12 avril 2023 montrent un résultat d'environ 1,958 million d'euros.

Pour 2023, les orientations budgétaires mettent en avant la poursuite du plan pluriannuel d'investissement et des projets de mandat ainsi que les recherches de subventions pour les projets.

Madame Caroline TABUR présente les chiffres plus en détail :

Total des Dépenses de fonctionnement :

2019 : 3 551 491 €

2020 : 3 293 623 €

2021 : 3 188 965 €

2022 : 3 358 101 €

Charges générales

2019 : 1 331 197 €

2020 : 1 196 141 €

2021 : 1 144 878 €

2022 : 1 208 047 €

Charges de personnel

2019 : 1 673 677 €

2020 : 1 665 418 €

2021 : 1 615 897 €

2022 : 1 641 828 €

Atténuation de produits

2019 : 241 278 €

2020 : 197 674 €

2021 : 185 661 €

2022 : 185 661 €

Autres charges de gestion courante

2019 : 200 000 €

2020 : 134 407 €

2021 : 140 188 €

2022 : 187 739€

Charges financières

2019 : 95 337 €

2020 : 97 181 €

2021 : 88 137 €

2022 : 91 549 €

Recettes de fonctionnement

2019 : 3 934 557€

2020 : 4 176 763€

2021 : 3 519 033€

2022 : 4 091 271€

Produits services

2019 : 166 755€

2020 : 160 163€

2021 : 175 707€

2022 : 185 051€

Impôts et taxes

2019 : 2 437 494 €

2020 : 2 507 105 €

2021 : 2 588 736 €

2022 : 3 079 678 €

Dotations et participations

2019 : 636 762 €

2020 : 651 352 €

2021 : 662 637 €

2022 : 677 483 €

Autres produits de gestion courante

2019 : 47 014 €

2020 : 777 961 €

2021 : 46 360 €

2022 : 40 411 €

Dépenses d'investissement 2022

995 789 € (Rappel 2021: 1 152 326 €)

Dont emprunts 272 623 €

Immobilisations incorporelles 13 903 €

Subventions d'équipements versées 101 713 € pour l'éclairage public

Immobilisations corporelles 32 986 €

Dépenses Imprévues 7 753 €

Opérations d'équipement 538 477 €

Opérations d'ordre 28 330 €

Recettes d'investissement

620 623 € dont :

Dotations FCTVA , etc 540 655 €

Opérations d'ordre : 43 273 €

Subventions : 36 695 €

Résultat d'exécution / Fonctionnement / Investissement / Intégration Rives du Thar / Reste à réaliser

2019 : 562 000 €

2020 : 1 242 000 €

2021 : 1 405 254 €

2022 : 1 958 437 €

Dettes au 1^{er} décembre 2022

Hangar Maillard : 22 497 € fin en octobre 2023

Acquisition Cinéma L'Estival : 22 823 € fin en octobre 2023

Prêt CHF : 84 321 € fin en décembre 2023

Salle des Mielles : 1 175 416 € fin en 2041 taux à 0.6%

Projets déjà engagés 2023

Voirie Saint-Michel-des-Loups : 55 000 €

MOE Maison Jaune : 34 000 €

City Stade : 93 000 €

Vidéo protection : 15 000 €

Voirie Edenville : 50 000 €

Eclairage public : 50 000 €

Grands projets pour 2023

Rénovation Place du Marché : 100 000 € taux de subvention 35%

Rénovation Maison Jaune : 200 000 € taux de subvention 35%

Accessibilité PMR de la Gendarmerie place René Joly : 20 000 €

Etudes renforcement en béton digue : 51000 €

Bornes de recharge rapide parking du Mont Dol : 55 000 €

Etude thermique salle Lehodey : 20 000 €

Voirie : 100 000 €

Eclairage Public : 50 000 €

Vidéo Protection : 100 000 €

Mise aux normes écologiques et sécurisation des accès Parking camping-cars : 90 000 €

Colonie de Saint-Ouen : Réserve à prévoir

Monsieur le Maire : Merci Madame Tabur pour cette présentation détaillée. Voici donc les grandes lignes des orientations budgétaires que l'on vous propose pour 2023.

Monsieur Christian Ballou : Je voudrais simplement revenir sur l'obligation de prendre un cabinet d'études en sachant que l'ancien presbytère est une construction ancienne, on sait tout à fait que c'est une passoire thermique. L'isolation par l'extérieur n'est pas possible elle ne peut être faite que par l'intérieur. Sur cette habitation on sait déjà qu'on a les fenêtres à changer et que l'on doit isoler par l'intérieur, est-il indispensable de réaliser cette étude ? Ne peut-on pas garder ces 20 000 € pour d'autres dépenses.

Monsieur le Maire : L'environnement et la maîtrise des coûts énergétiques fait partie des principaux enjeux des collectivités. Jullouville comme les autres communes a la nécessité et l'obligation de rénovation énergétique de ses bâtiments publics et de maîtriser la consommation d'énergie que ce soit dans le cadre des constructions nouvelles ou dans le cadre de la rénovation des bâtiments publics. Les diagnostics de performance énergétique doivent être réalisés pour nos établissements recevant du public (ERP) et doivent être jointes aux demandes de subventions. Pour la salle Lehodey, nous allons demander des subventions à l'Etat via la DSIL Rénovation énergétique.

Madame Florence Grandet : Je me permets de faire un certain nombre de réflexions puisque je n'ai pas pu assister à un certain nombre de réunions et que les comptes rendus ne nous sont pas parvenus non plus. La réunion avec le SDEM était partait-il très intéressante mais je n'ai pas eu non plus le compte-rendu.

Monsieur le Maire : Monsieur Ballou a participé à la réunion je pense qu'il vous a fait le retour.

Mme Florence Grandet : Monsieur Ballou aime bien garder ses dossiers, et moi j'aimerais bien pouvoir avoir les miens aussi ainsi que les comptes-rendus. Il me semble qu'on on est très mal partis pour mettre en œuvre la méthode dont vous vous vantiez en début de séance.

Monsieur le Maire : La réunion s'est tenue le vendredi 10 mars, vendredi dernier, nous sommes lundi, vous comprendrez que le compte-rendu est en cours de rédaction, on ne va pas polémiquer.

Madame Florence Grandet : Les comptes rendus qui arrivent après le conseil municipal, c'est une question de méthode et d'efficacité. J'avais aussi la même question par rapport aux études du fait que pas particulièrement favorable. Est-ce que vous croyez que raser la Maison Jaune et refaire quelque chose aux normes ne serait pas plus facile ? Je reprends l'exemple de la salle des Mielles qui n'a pas été un épisode très heureux de ce côté-là.

Monsieur le Maire : Alors Madame Grandet puisque vous voulez polémiquer sur cette salle des Mielles je rappelle, vous le savez bien que pour la Salle des Mielles nous avons complètement isolé et remis aux normes cet équipement nous avons reçu des subventions pour ces travaux.

Ce chantier a subi du retard en raisons de différents aléas imprévisibles, je vous rappelle les circonstances :

Premièrement lors les périodes de confinement et d'épidémie COVID les entreprises se sont arrêtées pendant plusieurs mois.

Deuxièmement les dégâts des eaux durant le chantier, qui ont complètement détruit le parquet, ont interrompu le chantier le temps de la prise en charge par les assurances avec les délais des expertises qui ont suspendues le chantier.

Troisièmement les déficiences de la poutre maîtresse du côté de la salle des sports avec la garantie décennale à mettre en œuvre pour son changement qui ont également suspendu les travaux.

Aujourd'hui cette salle fonctionne, elle est superbe, la salle de réception commence à être bien utilisée, ainsi que la salle de sport qui est très demandée par les associations. Pas plus tard que la semaine dernière pour le théâtre avec Région en Seine et des spectacles pendant deux jours pour les

enfants du territoire. Tous ceux qui ont utilisé la salle de réception disent qu'ils vont revenir et qu'elle est superbe.

Concernant la Maison Jaune on ne démolit pas, au contraire. L'architecte a proposé de conserver le bâti et de l'agrandir, ce qui nous permet d'obtenir une salle de 130 m² et en même temps de faire à l'étage des petits logements pour les saisonniers travaillant l'été chez les commerçants de Jullouville. Je trouve que c'est une très bonne démarche.

Concernant la salle des Mielles 1100€ le m², nous sommes à 1,4 million pour la Salle des Mielles, nous sommes à un prix de revient au m² bien inférieur et à ceux que l'on a pu voir dans les salles à même vocation sur des communes voisines.

Madame Florence Grandet : Vous ne m'avez pas convaincue, ces salles sont neuves alors que la nôtre ne le sera jamais. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire je pense que lorsque l'on a un projet d'envergure il est important de refaire du neuf et voilà je ne suis pas favorable à ce projet de toute façon. Il est nécessaire de s'interroger sur les besoins réels. Donc pour moi c'est complètement ridicule et ça ne répond pas à la demande.

Monsieur le Maire : Moi j'ai entendu des commerçants qui sont grandement satisfaits de ce projet, et qui m'ont dit lors de la réunion publique que c'était une très bonne idée pour répondre aux demandes de logements des saisonniers.

Madame Florence Grandet : Non trois logements ça ne répond pas à la demande. Autre question pourquoi le city stade n'est pas implanté plus à côté l'école parce qu'avec la largeur de trottoir de l'avenue et la route à pied cela ne va pas faciliter les choses.

Pareil pour le budget pour la vidéoprotection que nous n'approuvons pas du tout et que nous aurions dû mettre sur l'éclairage public qui en a grandement besoin. Enfin je regrette qu'il ne soit plus question de l'extension de la salle Lehodey par une véranda.

Monsieur le Maire : Si avant d'avoir analysé la situation vous avez déjà la solution et bien moi j'écoute d'abord les retours des mesures thermiques et les propositions de solutions d'isolation et de maîtrise de la consommation d'énergie et ensuite on verra quels travaux devront être réalisés. Il y aura donc une étude thermique.

Madame Anne Margollé : Concernant le city stade il n'est pas prévu à côté de l'école pour plusieurs raisons. Il y a déjà un grand espace de jeu pour les élémentaires au parc des Frégates à côté de l'école. Le city stade est destiné aux jeunes qui vont au collège ou au lycée ils n'ont pas envie de retourner sur le site de l'école élémentaire.

Madame Florence Grandet : Je pense que l'ALSH aurait bien aimé pouvoir l'utiliser pour les CM1 et CM2 qui seraient intéressés par l'utilisation de cet équipement.

Madame Anne Margollé : Effectivement l'ALSH accueil de loisirs pourra utiliser le city stade, ils ont aussi des créneaux le mercredi et les vacances sur la salle des Mielles. Je vous rappelle de plus qu'il est important de favoriser les déplacements à pied, l'activité, la marche. Les enfants sont déjà sur le même

site toute l'année et toute la journée à l'école et à l'ALSH. Il est important qu'ils puissent avoir des activités sur d'autres sites.

Monsieur Pierre Chéron : Vous avez fourni les tableaux et répondu aux différentes questions avant qu'on ne vous les pose mais je souhaiterais ajouter de petites précisions sur les recettes de fonctionnement impôts et taxes je rajouterai comme explication que nous n'avons pas augmenté la part communale cependant l'ensemble des bases ont augmenté.

De manière plus générale, lors du premier mandat, j'étais très réservé sur différentes choses, mais il y avait une opération que j'avais approuvé totalement et qui porte ses fruits sur ce deuxième mandat c'est le lotissement communal, et il est vrai qu'on en récupère les fruits aujourd'hui.

Jullouville paraissait une belle endormie et ne demandait qu'à être réveillée. Aujourd'hui nous sommes en plein réveil, parce qu'il y a des projets qui sont identifiés pour répondre aux différents besoins des Jullouvillais.

Du côté financier, les boulets des emprunts suisses disparaissent, et l'Estival est payé et maintenant ça va devenir quelque chose d'utile aux habitants. Donc, nous avons quand même à convenir que 2 millions de millions c'est une amélioration des finances, je le reconnais volontiers.

On aura du mal aujourd'hui à critiquer certains projets présentés en commission. Ces orientations budgétaires nous rendent optimistes financièrement pour l'acquisition de la colonie de Saint-Ouen. Il faudra être vigilants au niveau des futurs travaux pour la digue et la promenade.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Chéron, je souhaite aussi remercier tous mes collègues conseillers municipaux qui ont bien compris le sens du travail à réaliser et ces bons résultats ne sont pas uniquement le fait du maire. C'est aussi le fait des agents que je voulais remercier.

Oui, comme vous l'avez dit la commune s'est réveillée et sera bien différente encore avec l'acquisition de la colonie de Saint-Ouen avec un parc public, les cheminements autour de la Mare de Bouillon, à moins d'un kilomètre de la mer.

Cela contribuera à notre développement touristique parce que ça ne sera que par le tourisme que la commune se développera, il ne faut pas se faire d'illusions.

Alors il y aura encore des projets, on pourra être d'accord ou pas d'accord, mais nous devons travailler pour l'avenir de Jullouville.

Le positionnement du city stade ne vous convient pas Madame Grandet mais cela a été travaillé et nous ne le mettrons pas ailleurs et cela répond aux demandes des ados.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation réalisée et des échanges concernant les orientations budgétaires 2023.

4 – Demande d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur le Trésorier de Granville pour admission en non-valeur des titres de recettes relatifs à l'année 2019, non soldés, pour lesquels les poursuites sont restées sans effet et lus aucune action en recouvrement n'est possible. La somme due par la personne de 147 € doit être considérée comme une recette irrécouvrable et porté en non-valeur. La somme de 147 € sera mandatée au compte n°6541, créances admises en non-valeur.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité.

5 – Dérogation au repos dominical Entreprise CEVA Centre d'Etude et de Valorisation des Algues

Monsieur le Maire présente la demande de l'entreprise CEVA, Centre d'étude et de Valorisation des Algues qui réalise des recherches sur les algues, leur mode de développement et de production, leurs utilisations économiques et industrielles et d'assurer le transfert de connaissance dans le domaine industriel.

Dans ce cadre, l'entreprise CEVA est amenée à effectuer des opérations pendant les forts coefficients de marée c'est pourquoi elle sollicite l'autorisation de faire appel à ses salariés pendant la période allant du 1/04/2023 au 31/10/2023 pendant les forts coefficients de marée et en fonction des conditions météorologiques.

Il est demandé l'accord pour le repos pouvant être donné un autre jour que le dimanche à tout le personnel de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité.

6 – Convention de partenariat visant à la mise en œuvre de la candidature au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire Granville Pays de l'Estran

Madame Margollé : Le label Ville ou Pays d'Art et d'Histoire, créé en 1985, est attribué par le ministère de la Culture aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, du jeune public et des visiteurs sur la qualité du patrimoine, de l'architecture, de la culture et du cadre de vie. Ce label est un outil de connaissance, de pédagogie et de valorisation des patrimoines du territoire.

La démarche de candidature et la convention est portée par l'association Granville Pays de l'Estran composée des communes de Granville, Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville et Carolles. Le siège social de l'association est fixé à la mairie de Granville.

Le conseil municipal :

- acte le partenariat entre les communes de Granville, Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville et Carolles visant à la mise en œuvre de la candidature du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire *Granville Pays de l'Estran*.
- prévoit au budget 2023 la somme de 2 396€ (deux mille trois cent quatre-vingt-seize euros) conformément aux modalités de financement, entre les quatre communes, du poste de la chargée de mission et du directeur encadrant, ainsi que des dépenses nécessaires à la réalisation de la mission.

Monsieur Pierre Chéron : Il serait souhaitable de préciser que les élus représentant les communes sont ceux désignés par chaque conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité.

7 - Etude de renforcement de la Digue Paul Ricour Front de Mer

La commission d'ouverture des plis et l'ASA Jullouville Centre se sont réunis le vendredi 10 mars 2023 de 9h30 à 12h00 pour étudier et auditionner les propositions de 3 bureaux d'études.

Le choix s'est porté sur ISL Ingénierie pour un montant total de 51 330 €.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal :

- Acte le choix ISL Ingénierie pour un montant de 51 330 €
- Dit que cette dépense est prévue au budget

18 VOIX POUR : M. BRIÈRE Alain, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARLOT Christian, Mme LEROUX Marie-Laure, M. HARIVEL Rémi, M. GESNOUIN Christian, GRAFF Xavier, M. LEMARCHAND Abel, Mme TABUR Caroline, Mme CASANOVA Sabine, M. GESNOUIN Christian, Mme HAMEL Mireille, M. LOUIS Benoît, M. Noël DOCQ, Mme GRANDET Florence, M. BALLOU Christian, Mme CHRETIENNE Géraldine, Mme HOLANDE Chantal

M. CHÉRON Pierre ne prend pas part au vote du fait de sa qualité de membre du bureau de l'ASA Jullouville Centre

Questions Diverses

Questions diverses du groupe « Bien vivre ensemble entre terre et mer » Pierre Chéron

1) Suite à notre question concernant les permis de construire pour les annexes dans le camping Jullouville les pins, au conseil municipal du 30 janvier 2023 Monsieur le Maire a répondu: « J'ai une copie du courrier du directeur du camping qui a été envoyé à tous les propriétaires pour leur indiquer qu'une demande d'urbanisme doit être obligatoirement réalisée pour les abris de jardins, et que la commune risque de sanctionner en l'absence de déclaration. Nous irons à l'étape suivante si nécessaire ». A ce jour y a-t-il eu des demandes de régularisation effectuées et combien ?

Madame Anne Margollé : Nous n'avons reçu aucune demande de régularisation à ce jour, nous allons donc suivre la procédure en écrivant individuellement à chaque propriétaire.

2) Le dégrèvement pour pertes de récolte pour les exploitants a-t-il été appliqué par la commune ?

Monsieur le Maire : Pour votre information, certains propriétaires de terrains ont déjà reçu directement par les services fiscaux un remboursement pour perte d'exploitation à déduire sur le fermage. Sont concernés à Jullouville les terrains en culture du maïs et également les terres pour l'herbe.

La commune n'a pas encore reçu ce dégrèvement, bien entendu dès que nous recevrons ce dégrèvement nous le mettrons en œuvre dans le cadre de notre fermage.

Questions diverses du groupe Avenir et ambitions pour Jullouville-Saint-Michel-des-Loups – Florence Grandet

1-Vous avez fait 2 réunions « toutes commissions » pour préparer ce Conseil. Un grand nombre de Conseillers étaient absents (pas seulement de l'opposition). L'importance des sujets évoqués qui vont engager la commune, sur plusieurs décennies aurait mérité une date permettant la présence de tous, comme c'est le cas pour les Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire : J'ai déjà évoqué cela tout à l'heure avec vous. Le conseil municipal de Saint-Ouen sur-Seine a eu lieu le 6 février, j'ai donc souhaité vous informer dans les meilleurs délais sur leurs intentions concernant la vente du site de la colonie de Saint-Ouen.

J'ai programmé une rencontre avant le conseil municipal de ce soir qui concernait cette question. L'invitation pour la réunion du 3 mars 2023 a été envoyée dans les délais.

Pour le conseil de ce soir par exemple elle a été envoyée 10 jours avant.

Évidemment c'est plus difficile d'être présent si on est en congé ou si on a d'autres obligations. Monsieur Chéron et Madame Hollande étaient là tout le temps. Les communications et la transmission d'information doivent se faire entre élus.

Madame Florence Grandet : Vous avez fait des réunions toutes commissions pour préparer ce conseil, vu l'importance des sujets évoqués pour engager la commune sur plusieurs décennies, il aurait mérité une date permettant la présence de tous les élus puisque c'est un sujet d'importance et qui intéresse tout le monde. Donc peut-être que vous pourriez faire un tout petit effort effectivement pour rendre ces réunions accessibles au plus grand nombre et faire en sorte que la communication des documents présentés et transmis pendant ces réunions soient aussi remis aux absents, nous devrions tous avoir les documents.

2- Le permis de Construire de l'Estival, mentionne une salle polyvalente. Quelle destination ? Quel budget ? Quels équipements envisagez-vous pour une salle qui ne sera pas plus grande que celle de la Tanguière ?

Monsieur le Maire : La salle de la Tanguière fait 55 m², la salle de L'Estival est une salle de réunion à vocation culturelle. Elle sera destinée aux rencontres culturelles organisées par la commune et aux manifestations culturelles des associations, elle pourra aussi par exemple accueillir les rencontres avec les auteurs organisés par la Bibliothèque.

Evidemment cette salle sera équipée, écran, vidéoprojecteur etc. Voyons d'abord comment se passe la dépollution et la reconstruction avant de penser à l'équipement et au mobilier. Ces achats n'interviendront pas sur le budget 2023. Je vous rappelle que cette salle fera près de 80m². Vous avez dû étudier le projet puisque vous avez voté contre, contre la création des 15 logements sociaux et contre cette salle culturelle, et maintenant vous voulez parler du matériel que nous achèterons dans 2 ans alors que le désamiantage et la construction n'ont pas commencé ?

3- Des résidents des « Oyats » m'ont interrogée sur le chemin des Oyats : privé d'après eux ? Ouvert au public ? Qu'en est-il légalement sur la destination de ce passage ?

Monsieur le Maire : Ce sujet est en discussion depuis de nombreuses années cela concerne les bâtiments de la copropriété des Oyats pour lesquels il existe une servitude de passage.

La commune ne peut intervenir sur un terrain privé sans formalisation juridique.

Ce n'est donc qu'après la cession qui doit faire l'objet d'un vote à la majorité par l'assemblée générale des copropriétaires, ensuite nous pourrons réaliser les aménagements prévus pour le cheminement piéton pour se rendre à la plage depuis l'avenue de Granville

Monsieur Christian Charlot : Des propositions d'aménagements ont été faites aux copropriétaires pour isoler visuellement les riverains et améliorer le chemin d'accès à la plage. Nous ne pouvons pas avancer plus, nous attendons que ce vote des copropriétaires se fasse.

4 - Des investissements pour l'aire de camping-car sont prévus mais où en est la réglementation d'occupation afférente ?

Monsieur le Maire : Vous m'avez déjà interpellé à ce sujet lors du précédent conseil municipal.

Nous avons déposé une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour la mise aux normes environnementales et pour le contrôle des accès pour cette aire de camping-cars.

Je vous avais précisé aussi qu'un règlement d'utilisation et des tarifs pour l'utilisation des bornes de services et les vidanges seront proposés lors d'un conseil municipal.

Madame Florence Grandet : Je pose la question parce que la prochaine saison ce n'est pas demain mais après-demain.

5 - Un aménagement du talus du parking des plaisanciers a été effectuée en réutilisant les palmiers nains de la Place du Casino, mais l'enracinement de ces arbustes sera -t- il aussi efficace pour le maintien du talus que la végétation « naturelle arrachée » ? Y a-t-il eu une étude garantissant que cette réimplantation serait pertinente contre l'affaissement de la dune et de la route la supportant?

Monsieur le Maire : Ce réaménagement a été fait en réutilisant les plantations qui ont dû être déplacées du fait des risques liées aux grandes jardinières de la place du Casino. Ces travaux ont été entièrement réalisés par les services municipaux.

Madame Florence Grandet : Est-ce que c'est bien efficace pour le maintien du talus. Ces plantations seront-elles aussi efficaces pour le maintien du talus que la végétation naturelle qui a été arrachée ? Y a-t-il eu une étude garantissant la pertinence de cette réimplantation contre l'affaissement de la dune ?

Monsieur le Maire : Ecoutez Madame Grandet, nous avons des agents communaux, des jardiniers professionnels qui ont été formés et qui ont de l'expérience.

Nous avons aussi évoqué en Commission Travaux la nécessité d'aménager cette butte.

Les agents ont réalisé ces travaux, au moindre coût d'ailleurs en réutilisant des plantations qui étaient à l'étroit ailleurs. C'est une bonne démarche pour maîtriser les coûts de fonctionnement. Ces plantations sont économes en eau. Les riverains et les associations qui utilisent la cale des Plaisanciers sont satisfaits, j'ai reçu des retours très positifs à ce sujet.

Je fais confiance aux agents de la ville qui réalisent un excellent travail.

Madame Florence Grandet : Nous ne sommes pas dans un square, ni dans une résidence privée, je ne pense pas que replanter des palmiers soit une végétation appropriée. On est en front de mer, et les palmiers ont des petites racines, ce n'est pas efficace pour maintenir un terrain.

Monsieur le Maire : Madame Grandet, je considère que les agents sont compétents, ils ont toute ma confiance.

5- Dans le récent bulletin municipal, l'intitulé de notre groupe « Avenir et Ambitions pour Jullouville Saint-Michel-des-Loups » n'y figure pas. Est-ce un oubli ? C'est pourtant au nom de «ce groupe » d'opposition que vous me sollicitez pour écrire un article et non en tant qu'administré.

Monsieur le Maire : Effectivement c'est un oubli, il n'y avait que votre nom et pas le nom de votre groupe, c'est une erreur de mise en page.

Clôture du conseil municipal à 20h30

Le 17 mars 2023 :

**Le secrétaire de séance
Noël DOCQ**

**Le Maire
Alain BRIÈRE**

